

Date de dépôt : 5 juin 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Comment le Conseil d'Etat va-t-il nous garantir la sécurité du traitement des votes au SVE ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le jeudi 9 mai, nous apprenions par la presse que le Ministère public, alerté par la Cour des comptes, ouvrait une enquête pour fraude électorale. Un fonctionnaire aurait détruit ou ajouté des votes, risquant ainsi de fausser élections et votations. Les enquêteurs ont perquisitionné les locaux du service des votations aux Acacias. Un suspect a été entendu. Ces faits extrêmement graves mettent à mal la confiance des citoyen.ne.s envers la sécurité de leur système démocratique. C'est le cœur de notre démocratie qui est touché, avec de premiers éléments extrêmement graves qui, s'ils étaient avérés, sembleraient porter sur de nombreuses années et risqueraient d'avoir faussé élections et votations.

- Dans un article daté du 27 mai 2015 dans le GHI, le journaliste Charles-André Aymon laissait entendre que des enveloppes de vote et des bulletins déjà remplis étaient laissés à disposition des visiteurs au SVE. La réaction du chef de service des votations et élections, dans l'article, est surprenante : « Dans une épicerie, les légumes aussi sont à votre disposition. Et il ne vous viendrait pas à l'idée de les voler ». Le Conseil d'Etat pense-t-il qu'un bureau de votations et élections est comparable à une épicerie ? Quelle avait été la réaction du CE envers ce chef de service à l'époque ?*

- *Comment les systèmes de contrôle interne du service des votations et élections (SVE) ont-ils été établis et de quelle manière sont-ils comparés et mis à jour avec celles des autres cantons et les bonnes pratiques échangées ?*
- *Quel est le contrôle de la Confédération sur les mécanismes de vote. L'appui de la Confédération a-t-il été utilisé depuis 2010 pour affiner les systèmes de contrôle interne du SVE ?*
- *Suite à l'annonce de l'ouverture d'une enquête par le MP, quelles sont les mesures urgentes que le Conseil d'Etat a immédiatement prises et va prendre afin de s'assurer de la sécurité du système de vote par correspondance ?*
- *Suite à l'annonce de l'ouverture d'une enquête par le MP, quelles sont les mesures urgentes que le Conseil d'Etat a immédiatement prises et va prendre en tant qu'employeur pour garantir une capacité de travail et la sécurité des travailleuses et travailleurs au SVE ?*
- *Comment le Conseil d'Etat peut-il nous garantir la sécurité du traitement des votes au SVE ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat vous prie de trouver les réponses aux questions posées.

- ***Dans un article daté du 27 mai 2015 dans le GHI, le journaliste Charles-André Aymon laissait entendre que des enveloppes de vote et des bulletins déjà remplis étaient laissés à disposition des visiteurs au SVE. La réaction du chef de service des votations et élections, dans l'article, est surprenante : « Dans une épicerie, les légumes aussi sont à votre disposition. Et il ne vous viendrait pas à l'idée de les voler ». Le Conseil d'Etat pense-t-il qu'un bureau de votations et élections est comparable à une épicerie ? Quelle avait été la réaction du CE envers ce chef de service à l'époque ?***

Depuis cet article des mesures ont été prises : le SVE a mis en place des boîtes aux lettres en métal, qui sont fermées à clés.

- ***Comment les systèmes de contrôle interne du service des votations et élections (SVE) ont-ils été établis et de quelle manière sont-ils comparés et mis à jour avec ceux des autres cantons et les bonnes pratiques échangées ?***

Depuis 2010, le SVE est soumis au contrôle régulier (4 fois par année minimum) de la commission électorale centrale.

La Cour des comptes a effectué un audit en 2013. Sur les 9 recommandations émises, 8 ont été mises en œuvre et achevées en 2014. Lors du suivi en 2014, la Cour des comptes a constaté la bonne exécution des recommandations relatives à la mise en place du système de contrôle interne ainsi que de son testing. A l'issue de ce suivi, elle a fait part de son satisfecit. Une dernière recommandation est en cours d'implémentation; il s'agit d'un outil de gestion.

- ***Quel est le contrôle de la Confédération sur les mécanismes de vote. L'appui de la Confédération a-t-il été utilisé depuis 2010 pour affiner les systèmes de contrôle interne du SVE ?***

La Confédération ne joue aucun rôle opérationnel. L'organisation des scrutins est une tâche exclusivement du ressort des cantons.

- ***Suite à l'annonce de l'ouverture d'une enquête par le MP, quelles sont les mesures urgentes que le Conseil d'Etat a immédiatement prises et va prendre afin de s'assurer de la sécurité du système de vote par correspondance ?***

Comme l'a affirmé le procureur général lors de sa conférence de presse du 13 mai dernier, il apparaît que les soupçons de fraude électorale ont été écartés. La sécurité du vote par correspondance n'est ainsi pas remise en question.

- ***Suite à l'annonce de l'ouverture d'une enquête par le MP, quelles sont les mesures urgentes que le Conseil d'Etat a immédiatement prises et va prendre en tant qu'employeur pour garantir une capacité de travail et la sécurité des travailleuses et travailleurs au SVE ?***

Le Conseil d'Etat a pris toutes les mesures pour soutenir les collaboratrices et collaborateurs de ce service dans l'épreuve qu'ils ont dû traverser, notamment en termes de soutien et de présence de responsables RH et de la direction.

- ***Comment le Conseil d'Etat peut-il nous garantir la sécurité du traitement des votes au SVE ?***

Comme l'a déclaré le procureur général le 13 mai dernier, il n'y a aucun indice de fraude concernant la votation du 19 mai 2019 ou des scrutins antérieurs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS